

Prime complémentaire aux énergies renouvelables

Les énergies renouvelables (solaire, bois...) sont des ressources énergétiques naturelles inépuisables. Leur utilisation limite les émissions de gaz à effet de serre et la production de déchets tout en développant de nouveaux emplois. La commune d'Aspach-le-haut, comme promis lors de la campagne électorale, encourage ses habitants à recourir aux énergies renouvelables et leur propose une prime complémentaire aux aides apportées par la Région Alsace.

Pour qui ?

- Tous les habitants d'Aspach-le-haut

Pour quoi ?

- Chauffe-eau solaire individuel
- Chauffage et eau chaude sanitaire solaire
- Chaudière bois à alimentation automatique
- Production d'électricité par panneaux photovoltaïques raccordés au réseau



© Région Alsace

Combien ?

- 150 € par projet

Comment ?

- Remplir le formulaire de demande
- Joindre le justificatif de l'aide de la Région Alsace
- Déposer le tout à la mairie
- Formulaire disponible en mairie ou téléchargeable



© Région Alsace

Pour en savoir plus sur les aides de la Région Alsace :

Site Energivie : <http://www.energivie.fr/>

Aides aux particuliers : <http://www.energivie.fr/medias/aides-financieres/particulier/aidesparticuliers2009.pdf>

Primes complémentaires aux particuliers : <http://www.energivie.fr/fr/primes-complementaires-particuliers/>



© Région Alsace



© Région Alsace